Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260907-D2026074B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2026

Date de Convocation : 01/09/2026

Mise en ligne le 09/09/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 26
Quorum : 13

L'an deux mille vingt six
Le lundi 07 septembre à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. LE VERGER, Mme AUBERT PLARD, Mme FERRÉ, M. LUGAND, Mme MASSARD, M. GUIBERT, M. BONNIER, M. BOTTIER, Mme BOUCHET, M. BRÉAL, M. CARRÉ, Mme CORGNE LAVIGNE, Mme GARNIER, Mme GAUTIER, Mme KIRIOLET, M. LANOË, M. LECELLIER, Mme LEGGERI, M. HUGER, Mme PORAS, M. SANDOZ, M. SOLLIER, Mme SOURDRILLE, Mme VILFEU

EXCUSÉ : M. DELENCLOS

POUVOIR :

SECRÉTAIRE : M. Denis LE VERGER est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-74 – Institution et vie politique – Roche aux Fées Communauté - Convention de partenariat pour l'accueil d'un évènement lors de la semaine européenne de la mobilité 2026

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Rapport :

Dans le cadre de sa compétence « Mobilité » et de la Semaine européenne de la mobilité 2026, Roche aux Fées Communauté organise diverses animations sur l'ensemble de son territoire.

Afin de proposer et de mettre en œuvre cette semaine, en accord avec les moyens disponibles sur les communes, et dans un souci de mutualisation et d'optimisation des ressources et moyens, Roche aux fées Communauté souhaite associer largement les communes, associations et acteurs culturels locaux aux différentes étapes de l'organisation de cet évènement.

Afin de préparer et de mettre en œuvre cet événement, en tenant compte des moyens disponibles dans les communes et dans un souci de mutualisation et d'optimisation des ressources, Roche aux Fées Communauté souhaite associer étroitement les communes, les associations ainsi que les acteurs culturels locaux à l'ensemble des étapes de son organisation.

Il est donc proposé de conclure une convention de partenariat pour l'organisation de cet événement au sein du pôle jeunesse / complexe sportif de la commune, le samedi 19 septembre 2026. Cette convention définit les valeurs, les principes et les engagements de chacune des parties participant à sa mise en œuvre.

Ceci exposé,

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260907-D2026074B-DE

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité :

Décide d'adopter les termes de la convention de partenariat à intervenir entre Roche aux Fées Communauté la Commune pour l'accueil de la manifestation décrite ci-dessus, dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité 2026

Autorise M. le Maire à la signer

P.J. en annexe : Convention de partenariat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance
Denis LE VERGER